

marches-securises.fr

PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT



SIVOM de la Vésubie (06)
Place de Corniglion-Molinier
06450 Roquebillère

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE**

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur**Nom complet de l'acheteur :** SIVOM de la Vésubie (06)**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 25060044200025

Code postal / Ville : 06450 Roquebillère**Groupement de commandes :** Non**Section 2 : Communication****Moyens d'accès aux documents de la consultation**Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**Identifiant interne de la consultation :** 2024-OP011-MOE**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non**Nom du contact :** BAUDOIN Ingrid - Tél : +33 493036067 - Mail : i.baudoin@sivom-vesubie.fr**Section 3 : Procédure****Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : L'appel d'offre s'adresse aux candidats remplissant les conditions de participations définies dans le règlement de consultation, en termes d'organisation, de capacités juridique, technique, professionnelle, économique et financière.

Conformément à l'article R. 2142-25 du CCP, en cas de candidature présentée sous la forme d'un groupement, l'appréciation des capacités est globale.

Peuvent être admises à participer aux missions de maîtrise d'œuvre, les personnes ayant pris part à l'organisation du marché ou à l'élaboration du programme, ainsi que leurs associés ou leurs salariés.

Les candidats peuvent répondre à la consultation à titre individuel ou sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises.

En application de l'article R. 2142-21 du CCP, un membre d'un groupement, autre que le mandataire, est autorisé à figurer dans plusieurs groupements.

Le mandataire du groupement sera impérativement architecte ou maître d'œuvre d'exécution

Capacité économique et financière : Le candidat doit présenter des garanties économiques et financières suffisantes en rapport aux prestations confiées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre. En application de l'article 3 de l'ordonnance du 17 juin 2020, l'acheteur ne tiendra pas compte des variations de chiffre d'affaires consécutives à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Les analyses relatives au chiffre d'affaires seront réalisées sur la base du montant estimé du marché de maîtrise d'œuvre, rapportée à sa durée prévisionnelle.

Les opérateurs économiques nouvellement créés doivent apporter la preuve de leurs capacités financières par tout moyen de preuve approprié, notamment par une déclaration appropriée de banques.

Capacités techniques et professionnelles : En application de l'article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la participation est réservée aux candidats qui présentent, soit à titre individuel, soit à travers un cotraitant du groupement, un architecte ou une société d'architecture répondant aux conditions définies par l'article 2 ou à l'article 10-1 de la loi du 3 janvier 1977 précitée.

Le candidat réunira impérativement les compétences suivantes :

- Compétence 1 : architecte diplômé d'Etat

- Compétence 2 : bureau d'étude technique pour les lots techniques (structure, fluides, synthèse entre lots techniques et architecturaux, scénographe, acoustique...)

- Compétence 3 : Maître d'œuvre d'exécution – Direction de l'Exécution des Travaux

- Compétence 3 : économiste et OPC

Étant précisé en cas de groupement, que l'un des membres peut réunir plusieurs compétences.

Le candidat devra présenter des moyens techniques et humains adaptés :

•Présentation de moyens techniques, notamment numériques (matériels et logiciels), adaptés à la nature de la mission de maîtrise d'œuvre ; Présentation de moyens humains en nombre et niveau suffisants au vu de l'importance et des exigences de la mission de maîtrise d'œuvre.

Le candidat doit présenter des garanties relatives à l'expérience professionnelle, en rapport avec les prestations confiées dans le cadre

du marché de maîtrise d'oeuvre.

L'acheteur fixe les niveaux minimaux d'expérience professionnelle suivants :

- La réalisation d'au moins trois projets d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée dont une référence commune entre les membres du groupement.

Le terme « réalisation » correspond à la conduite de missions effectivement contractualisées, et préférentiellement achevées.

Les opérateurs nouvellement créés peuvent indiquer les expériences des personnels acquises antérieurement, sous réserve d'une présentation explicite et sans équivoque sur les entités contractantes et l'étendue de leur intervention sur les projets présentés.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 02 août 2024 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la délocalisation de la crèche

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la délocalisation de la crèche dans le rez de cour de l'ancien collège de Roquebillière

Lieu principal d'exécution : Promenade Jean Laurenti 06450 ROQUEBILLIERE

Durée du marché (en mois) : 24

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite : La visite ne pourra être effectuée que sur rendez-vous. Les candidats doivent impérativement prendre rendez-vous par mail : i.baudoin@sivom-vesubie.fr (voir règlement de consultation)

Date d'envoi du présent avis

02 juillet 2024